

Déclaration de conformité

Kemppi Oy, sise à l'adresse indiquée ci-dessous, déclare sous sa seule responsabilité que le produit détaillé ci-dessous et visé par cette déclaration est conforme aux critères de protection de la directive européenne sur la compatibilité électromagnétique (CEM) 2014/30/UE, aux critères essentiels en matière de santé et de sécurité de la Directive basse tension 2014/35/UE, les exigences en matière d'écoconception applicables aux produits énergétiques Directive 2009/125/CE avec réglementation (UE) 2019/1784, et à la Directive 2011/65/UE relative aux restrictions d'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques.

Nom du produit	N° du produit
Kempact 251A	6412510
Kempact 251R	6402510

Description du produit : Matériel de soudage à l'arc

Les produits mentionnés ci-dessus sont conformes aux normes EN et CEI suivantes.

EN CEI 60974-1:2018+A1	Matériel de soudage à l'arc – Partie 1 : Sources de courant de soudage
Écoconception EN CEI 60974-1:2022+A11	Matériel de soudage à l'arc – Partie 1 : Sources de courant de soudage + Annex M
EN CEI 60974-5:2019	Matériel de soudage à l'arc – Partie 5 : Dévidoirs
EN CEI 60974-10:2020	Matériel de soudage à l'arc – Partie 10 : Critères relatifs à la compatibilité électromagnétique (CEM)
IEC 61000-3-12:2011	Compatibilité électromagnétique (CEM) – Partie 3-12 : Limites Limites des courants harmoniques produits par les appareils connectés aux réseaux publics basse tension ayant un courant d'entrée > 16 A et < 75 A par phase.



Lahti 11.1.2023

Ville Vuori
Directeur Général